



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

11^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022
AUDITORE DES COLLEGES DE VIGNER

Présidence : M. Lorenzo Zago

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Présentation du projet de chauffage à distance de l'Entre-deux-Lacs par les représentants du Groupe E Celsius	Pages	2 - 4
3.	Procès-verbal de la séance du 18 août 2022	Page	4
4.	Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mmes Natalia Orsetti (PS) et Estelle Chalon (PLR), démissionnaires	Page	4
5.	Nomination de deux membres de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement des Mmes Madalina Chivu et Maria Sliwowska (ENT), démissionnaires d'un représentant du PS et d'un membre proposé par le Conseil communal	Page	5
6.	Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois en remplacement de M. Vincent Frederick Pickert (PLR), démissionnaire	Page	5
7.	Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. Jacques Rivier, démissionnaire	Page	5
8.	Nomination d'un.e délégué.e au Conseil intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises - CEN (passage de 3 à 4 sièges compte tenu du nb d'habitants)	Page	5
9.	Nomination d'un.e délégué.e au syndicat intercommunal de l'école obligatoire régionale de Neuchâtel (éorén) en remplacement de Mme Estelle Chalon (PLR), démissionnaire	Page	5
10.	Fusion : point de situation	Pages	6 - 7
11.	Demande de crédit d'engagement de CHF 166'000.00 pour procéder au déplacement de l'armoire électrique du port, à l'installation d'une armoire dans le secteur "Manifestations" et au renforcement de l'alimentation électrique dans la zone du port; rapport à l'appui	Pages	7 - 8
12.	Communications du Conseil communal	Pages	8 – 11
13.	Motions et propositions : - Motion du groupe PLR « Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise »	Pages	11 - 12
14.	Interpellations et questions	Pages	12 - 18

Date	Statut	Commentaires
14.11.2022	Version provisoire pour approbation	
	Version définitive	

Le 1^{er} Vice-Président

Il est 19h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **1^{er} Vice-Président** donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire-adjoint, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présent.e.s : 26

Excusé.e.s : Mmes Paola Attinger-Carmagnola, Corinne Engel, Pascale Giron-Lanctuit, Elise Ianni, Ivana Marti, Florence Porret
MM. Georges Bertoni, Charles Constantin, David Guenin, Ramadan Nrecaj

En retard : Mme Nathalie Müller

Suppléants : MM. Thomas Overstolz, Matthias Imboden

2. Présentation du projet de chauffage à distance de l'Entre-deux-Lacs par les représentants du Groupe E Celsius

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a exactement une année, le 8 novembre, la commission des énergies était convoquée pour siéger concernant l'information du chauffage à distance qui récupère les chaleurs fatales de la raffinerie de Cressier. Aujourd'hui, nous avons décidé de vous informer vous, votre Autorité législative, de manière à ce que vous ayez l'information avant que les choses se mettent en marche.

Dès demain, le Groupe E Celsius va commencer à démarcher les gens situés sur l'axe Maigroge-Dardel car les travaux vont débuter prochainement. Il s'agit de planifier de la manière la plus exacte possible la pose des tubes. L'organisation se fait donc de manière rigoureusement exacte.

Je soupçonne certains membres de cette honorable Autorité de m'avoir accolé le titre de Mister Free Heating. Pendant des années, j'ai insisté sur le fait de pouvoir développer ce système de chauffage à distance à partir de la chaleur de l'eau du lac.

Nous n'avons pas eu besoin d'attendre et entreprendre des recherches plus compliquées puisque nous avons une possibilité bien plus rapide et n'engageant pas la commune sur le plan financier.

Aujourd'hui, ce qui va vous être présenté est un projet de développement intentionnel. Pendant ces derniers mois, une convention de cession du sous-sol a été discutée et, aujourd'hui, vous verrez exactement comment le développement de ce chauffage à distance est prévu.

Ceci est notamment une opportunité pour les maisons qui sont au centre du village de pouvoir avoir une solution leur permettant de ne pas devoir continuer avec du chauffage à mazout. Il est en effet, difficile de poser des photovoltaïques, voire des pompes à chaleur au centre du village, car la place n'est pas extensible.

Ce soir, nous avons l'occasion d'entendre le responsable développement d'affaires du Groupe E Celsius, Monsieur John Rosengren, qui va tout d'abord nous présenter le projet, puis vous aurez l'occasion de lui poser des questions.

Présentation du projet par M. John Rosengren (Groupe E Celsius)

La présentation PowerPoint est à votre disposition sur Echo.

Ci-dessous, les questions/réponses discutées après la présentation :

M. Lorenzo Zago (ENT)

La centrale de secours brûlera du bois ?

M. John Rosengren (Groupe E Celsius)

La centrale de secours est là uniquement en cas d'arrêts de la raffinerie ou d'entretien. Quand on parle d'arrêts, il s'agit d'arrêts de maintenance ou lié à des pannes. Cette centrale va tourner environ 200 à 300 heures par année et sera au gaz naturel. La fourniture de chaleur qui est fournie aujourd'hui est de 90% d'énergie renouvelable et 10% d'énergie fossile. Il faut se rendre compte qu'un projet, ou plutôt un réseau de chauffage à distance, est considéré comme renouvelable à partir de 50% sur le canton de Neuchâtel et nous allons en vendre 90%.

M. Philippe Von Bergen (PS)

Dans le cas où la raffinerie s'arrêterait, quelle solution sera prévue pour produire de la chaleur ?

M. John Rosengren (Groupe E Celsius)

C'est vraiment la question qui revient régulièrement. Aujourd'hui, le projet est avec de la chaleur fatale et du gaz pour uniquement les arrêts et non pas pour compenser les piques pendant l'hiver. Si la raffinerie venait à s'arrêter, nous aurions sur la parcelle où est construite notre centrale de secours la possibilité de faire une centrale à bois. On a également d'autres solutions qui pourraient être mises en place mais qui prendraient un peu plus de temps. Il y a la possibilité de récupérer les énergies à la cimenterie, la possibilité de faire du pompage de l'eau du lac, on a aussi la possibilité d'aller sur la faille entre Hauterive et Saint-Blaise afin de faire de la géothermie de moyenne profondeur et il y a également la step de Marin qui sera agrandie. On a encore une multitude de possibilités de sources d'énergie mais, dans un premier temps, on sera obligés de venir sur le bois. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que l'on arrive à tirer un réseau de chauffage à distance, mais que la source d'énergie qui vient au bout peut varier. L'importance c'est que quand on change une source d'énergie sur notre réseau de chauffage à distance, elle va changer sur tous les raccordés. Il n'y aura pas besoin d'aller chez chacun pour changer l'installation. L'eau ne va pas changer et pour véhiculer l'énergie cela fonctionne très bien.

M. Lorenzo Zago (ENT)

J'imagine que chez le client, il y aura l'équivalent d'un compteur qui comptera la quantité de kWh. Ma question est la suivante : ce compteur calculera à la fois le débit de liquide et la différence de température des entrées et sorties et à partir de là, il calcule les kWh ?

M. John Rosengren (Groupe E Celsius)

C'est tout à fait le principe d'un compteur. C'est le delta par rapport au débit qui fait le nombre de kWh vendu. Le client paiera uniquement ce qu'il va consommer, un peu comme l'électricité. Il n'a pas besoin de laisser stagner de l'argent dans un silo à pellets ou dans une citerne. C'est donc le même principe que l'électricité où le gaz.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

Dans le cas de la fermeture de la raffinerie, est-ce que des provisions financières vont être faites pour absorber une telle éventualité dans vos exercices ? Où est-ce que ces coûts pour connecter d'autres sources de chaleur seront ensuite répercutés sur les clients ?

M. John Rosengren (Groupe E Celsius)

Concernant les coûts, il n'y aura pas de répercussion sur les clients au niveau des frais fixes. L'énergie pourra éventuellement varier en fonction des énergies primaires, c'est l'indexation que l'on a mise aujourd'hui. Nous ne savons pas réellement quand est-ce que ça va s'arrêter. Peut-être que pendant 40 ans, nous aurons cette source d'énergie. Il faut aussi savoir que la raffinerie est la dernière raffinerie de Suisse et celle-ci produit 30 à 40% d'énergie consommée en Suisse. On voit donc qu'il y a encore une bonne marge de manœuvre avant que la raffinerie doive réduire son taux de production. De plus, nous sommes en lien étroit avec la raffinerie : ils ont 4 phases importantes de la transition énergétique qui les touchent. Ils ont 4 gros projets, un projet d'hydrogène, de photovoltaïque, le chauffage à distance et le biomazout. Tous ces projets au sein de la raffinerie vont produire de l'énergie. S'ils font de l'hydrogène, ils vont produire beaucoup d'énergie pour la transformation. Le photovoltaïque permettra de véhiculer au mieux l'énergie et le biomazout fera des rejets de chaleur. Concrètement, s'il y avait vraiment un gros risque, je ne pense pas que Groupe E aurait été dans un projet aussi pharaonique. Il faut se rendre compte que ce projet, de CHF 133'000'000.00, n'est pas rentabilisé sur 10 ans, ni sur 20 ans, ni sur 30 ans. Le retour est entre 37 et 40 ans. Il faut vraiment des précurseurs pour faire des projets comme celui-là et surtout des gens qui ont des liquidités.

M. Roland Canonica (CC)

Moi qui suis plutôt optimiste concernant ce projet, je me disais : 40 ans ça permet déjà d'amortir la chose et d'avoir des kWh qui sont un peu moins chers. Et dans 40 ans, un de nos successeurs trouvera d'autres moyens techniques pour pouvoir fournir et produire de la chaleur dont on n'imagine même pas l'existence aujourd'hui.

J'ai entendu, mais pas dans ce cadre-là, qu'une maison devra être raccordée à un chauffage à distance comme elle est raccordée à l'eau et à l'électricité. On sait que certaines maisons n'ont pas d'eau courante mais en général, si vous allez acheter une maison, vous ne vous posez même pas la question de savoir s'il y a de l'eau ou de l'électricité et pour moi, c'est une chose qui me paraît être importante.

Donc honnêtement, quand M. Rosengren m'a contacté et à titre personnel, je l'ai bien écouté mais je n'étais pas persuadé du tout. Mais manifestement, des garanties ont été prises pour qu'il n'y ait pas de problèmes.

M. Canonica remercie M. Rosengren d'avoir pris le temps de nous expliquer tout cela et annonce la continuation de la séance selon l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de la séance du 18 août 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, le **1^{er} Vice-Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Mmes Natalia Ordetti (PS) et Estelle Chalou (PLR), démissionnaires

Afin de simplifier, le **1^{er} Vice-Président** va passer en revue les arrêtés des propositions de nominations.

Le groupe PS propose M. Abraham Doblado.

Le groupe PLR propose Mme Cinzia Generoso Bornand.

5. Nomination d'un.e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CARPAL) en remplacement des Mmes Madalina Chivu et Maria Sliwowska (ENT), démissionnaires, d'un représentant du PS et d'un membre proposé par le Conseil communal

Le 1^{er} Vice-Président passe à la lecture de l'arrêté de la nouvelle composition de la CRPAL.

- *M. Bernard Fabbri*
- *Mme Florence Porret*
- *M. Philippe Von Bergen*
- *M. Olivier Blanchoud*
- *Mme Madalina Chivu*
- *M. Thomas Overstolz*
- *M. Luc Coulet*
- *M. Lionel Giron*
- *Mme Roxanne Jacobi*
- *M. Olivier Haussener*
- *M. François Beljean*
- *M. Alexis Bolle*
- *M. Olivier Thomann*
- *M. Eric Ryser*

Il reste encore un siège vacant pour lequel le Conseil communal pourra proposer un membre.

6. Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois en remplacement de M. Vincent Frederick Pickert (PLR), démissionnaire

Le 1^{er} Vice-Président passe à la lecture de l'arrêté de la nomination.

Le groupe PLR propose M. Flavio Buschini.

7. Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. Jacques Rivier, démissionnaire

Le 1^{er} Vice-Président passe à la lecture de l'arrêté de la nomination.

Le groupe PLR propose Monsieur Flavio Buschini.

8. Nomination d'un.e délégué.e au Conseil intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises - CEN (passage de 3 à 4 sièges compte tenu du nb d'habitants)

Le 1^{er} Vice-Président passe à la lecture de l'arrêté de la nomination.

Le groupe PLR propose M. René Lüthi.

9. Nomination d'un.e délégué.e au syndicat intercommunal de l'école obligatoire régionale de Neuchâtel (éorén) en remplacement de Mme Estelle Chalon (PLR), démissionnaire

Le 1^{er} Vice-Président passe à la lecture de l'arrêté de la nomination.

Le groupe PLR propose Mme Cinzia Generoso Bornand.

10. Fusion : point de situation

Le 1^{er} Vice-Président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis la dernière séance du Conseil général, le rythme des séances du processus de fusion s'est considérablement accéléré. Les groupes de travail techniques, c'est-à-dire les groupes de travail de la convention de fusion, des finances, ceux de l'organisation et prestations communales ainsi que le comité de pilotage, se voient environ toutes les deux semaines. Le processus décisionnel passe l'épreuve du feu si on peut dire et, pour le moment, cela fonctionne plutôt bien.

En deux mots, je vous rappelle que le processus décisionnel pour le contenu de la convention de fusion, le nom de la nouvelle commune ou encore les armoiries, est tout d'abord une proposition faite au Copil par les groupes de travail techniques ou le jury. Il y aura ensuite une discussion pour qu'une décision soit prise par le Copil. Celle-ci sera mise en consultation auprès des Conseils communaux et des commissions de fusion des 4 communes. Des avis et retours seront exprimés au Copil, et celui-ci thématisera les éventuelles propositions reçues puis validera le choix.

Actuellement, une consultation auprès des Conseils communaux et des commissions de fusion est faite au sujet des armoiries et du nom de la nouvelle commune. Ces deux éléments essentiels à l'identité de la nouvelle commune seront annoncés dès la fin de la période de consultation, c'est-à-dire avant la fin de l'année.

Parallèlement aux groupes de travail techniques, les groupes de travail thématiques ont fini leur travail et présenteront au Copil leurs rapports, en présentiel, lors de deux soirées qui sont agendées le 15 et le 22 novembre.

Du côté des finances, l'expert mandaté par le Copil a terminé la première partie de son travail d'évaluation financière des 4 communes. Le travail du groupe Finances va s'atteler maintenant à travailler sur le budget de la nouvelle commune. Ce travail complexe va être intensif ces prochaines semaines. Des réserves avaient été énoncées concernant le fonctionnement du Copil, la dynamique entre ses membres et la place qu'occupe le mandataire, Objectif:ne. J'aimerais témoigner que les échanges lors des séances du Copil sont très positives, parfois vives, mais il y a un objectif commun que nous partageons et qui nous aide à faire des compromis lorsque c'est nécessaire et pour le moment nous arrivons à le faire.

Concernant Objectif:ne, il continue de nous préparer le cadre des séances dans un rythme soutenu dû au calendrier fixé. Leurs prises de parole lors des séances ont tendance à diminuer vu la bonne dynamique du Copil.

Je vous rappelle que, dans une année, la population votera sur le projet de la nouvelle commune.

Côté purement saint-blaïsois, la semaine dernière a eu lieu une séance d'échange entre le Conseil communal et le personnel de la commune. Presque tout le personnel était présent. L'administrateur ainsi que le Conseil communal ont donné quelques informations sur le processus de fusion suivi d'un moment de questions. Nous sommes convaincus qu'il est primordial d'intégrer, dès maintenant, le personnel dans le processus comme des interlocuteurs centraux. Nous allons donc renouveler les rencontres sous une forme encore à définir dans ces prochains mois.

La commission de fusion se rassemble également à un rythme très fréquent, environ toutes les deux semaines jusqu'à Noël. Cette commission réalise un suivi attentif du processus et joue un rôle important de critiques et de propositions. Ces éléments remontent ensuite au Copil par le président de la commission de fusion ou par les représentants du Conseil communal. Je remercie sincèrement les commissaires pour le travail effectué et l'énergie qu'ils y mettent.

Si vous avez des questions concernant ce projet de future commune et du processus en cours, vous êtes invités à approcher le Conseil communal ou les membres de la commission de fusion, dont je vous rappelle brièvement les noms :

Le Président : M. Rajesh Ambigapathy

Le Vice-Président : M. Abraham Doblado

Les Membres : M. Jean-Claude Berger
M. Nicolas Bornand
Mme Silvia Carolillo
M. Charles Constantin
M. Ludovic Kuntzer
Mme Florence Porret
M. Lorenzo Zago

Pour terminer, n'oubliez pas d'aller surfer sur le site fusion-baslac.ch, vous verrez qu'il y a des nouveautés et le Conseil communal est à disposition en cas de questions ou remarques.

11. Demande de crédit d'engagement de CHF 166'000.00 pour procéder au déplacement de l'armoire électrique du port, à l'installation d'une armoire dans le secteur "Manifestations" et au renforcement de l'alimentation électrique dans la zone du port; rapport à l'appui

Mme May Rousseau (PS)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

Lundi dernier, le groupe PS a pris connaissance de la demande de crédit d'engagement de CHF 166'000.00 pour le remplacement de l'armoire électrique du port, l'installation d'une armoire dans le secteur « manifestations » et au renforcement de l'alimentation électrique de toute la zone.

Nous avons bien pris connaissance des deux rapports rendus par la CFG et par la commission des énergies, mais nous avons été surpris de ne pas lire celui de la commission des ports et des rives, qui n'a malheureusement même pas été contacté sur le sujet. Malgré qu'ils soient les premiers utilisateurs du secteur.

Le Groupe PS acceptera à la grande majorité la demande de crédit.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 7 novembre 2022, le groupe PLR a revu et débattu le rapport du Conseil communal à l'appui pour cette demande de crédit de CHF 166'000.00.

Le groupe constate que cet investissement est nécessaire à des fins sécuritaires, ainsi que pour nous assurer que l'infrastructure électrique soit adéquate au port, qui est un lieu incontournable de Saint-Blaise.

Nous avons aussi pris bonne note que les offres pour la sous-traitance électrique ont été gérées par ELi10, notre GRD. Ce dernier connaît bien les prix du marché et donc le choix, entre autre, de Flückiger Electricité nous semble justifié et ce d'autant plus qu'ils connaissent bien notre infrastructure électrique.

Nous soutiendrons donc cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Thomas Overstolz (ENT)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au nom du groupe de l'Entente, je peux vous dire que nous n'avons pas d'objection contre cette demande de crédit.

Le 1^{er} Vice-Président passe au vote de l'arrêté pour le crédit d'engagement et ouvre la discussion sur les articles.

L'arrêté est accepté par 24 voix sans opposition.

12. Communications du Conseil communal

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

M. Jeanneret n'est pas là, je vais donc parler en son nom et au nom du Conseil communal.

Le sujet est l'interdiction temporaire de bâtir. Cette interdiction a pour but de permettre au Conseil communal de terminer sereinement l'étude concernant la pose de panneaux solaires en zone d'ancienne localité, dont vous avez tous vu l'article dans le Bulcom.

La patience est là pour obtenir un règlement et nous le comprenons. Le groupe de travail a été constitué et s'est rencontré déjà plusieurs fois cette année 2022. Toutefois, nous avons besoin d'un peu de temps supplémentaire pour finaliser ce règlement et vous le soumettre.

Cette interdiction de bâtir n'est pas de deux ans ferme, elle sera donc levée au cours du premier semestre 2023, sauf en cas de force majeure.

Le Conseil communal informera régulièrement les commissions et le Conseil général de l'avancement des réflexions et des travaux, déjà lors de la prochaine séance, soit le 15 décembre. Dans ce sens, une nouvelle information sera publiée prochainement dans le Bulcom.

Soyez rassurés et assurés que les miliciens du Conseil communal sont de bonne volonté et désireux d'aboutir à un résultat de qualité.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est volontiers que je vous donne des informations sur mes dicastères.

Tout d'abord, pour le rayon parascolaire, avec une toute bonne nouvelle pour les familles. A la demande de la structure parascolaire « L'Accueil », le Conseil communal a décidé d'augmenter le nombre de places subventionnées à partir du 1^{er} octobre 2022. 12 places supplémentaires sont donc ouvertes pour les repas du lundi et du mardi pour les grands qui se rendent au local « Le Club ».

Passons maintenant au bord du lac avec un nouveau projet. La vague de popularité des saunas de type finlandais va également atteindre notre commune. Ce projet est porté par l'Association Amplitude dont les membres du comité travaillent chez Holys, en dessous de l'ancienne poste à la Rue des Bourguillards.

L'association Pro Santé a reçu le feu vert du Conseil communal pour implanter un sauna sur remorque au bord du lac. Il sera à l'emplacement occupé par Wind'SUP, de Nicolas Droz, en été.

Les recherches de fonds sont lancées par Amplitude et si celles-ci sont fructueuses, un sauna sera installé sur nos rives en début de l'année prochaine, et pour une période de 3 mois.

Concernant les mesures de sécurité nocturnes, vous connaissez peut-être le nouveau slogan du bureau de prévention des accidents, BPA : « Réfléchissez, vous serez vu à temps ». Cela paraît clair : celui qui réfléchit est vu plus tôt et mieux. Lorsqu'il fait sombre, le risque d'accident de la circulation est deux fois plus élevé que le jour. Réduire le risque d'accident est toutefois possible notamment en se rendant visible. C'est pourquoi, vous avez reçu des bracelets luminescents et je vous encourage à les porter et à venir en chercher des supplémentaires pour votre famille au guichet du Contrôle des habitants.

Je sais qu'il y aura des questions sur les autres mesures d'extinction de l'éclairage public, je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet.

Concernant le parking de Vigner, suite à la préoccupation exprimée dans cet hémicycle, le Conseil communal a décidé d'améliorer la sécurité du parking, en augmentant les rondes nocturnes sur site des collèges de Vigner et en particulier le parking souterrain. En plus des rondes réalisées le week-end depuis plusieurs années, l'entreprise mandatée patrouillera également durant la semaine.

Pour le parking du port, le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur afin de proposer des pistes d'améliorations pour la gestion du parking. Nous aurons les conclusions de cette étude prochainement. Une chose qui est sûre, c'est que les horodateurs seront remplacés d'ici l'été prochain.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste deux annonces concernant le Temple. Pour celles et ceux qui passent devant ce magnifique bâtiment, vous pouvez constater que les travaux avancent. Le toit est magnifique, il a toutefois perdu son coq et sa croix, mais il retrouvera ces deux objets au printemps prochain.

Vous avez également pu lire dans le Bulcom que l'on avait découvert (et nous le savions), dans la boule qui était en dessus du clocher, certains documents datant des dernières rénovations du bâtiment qui ont été faites à la fin des années 1880 et 1940. M. Claude Zweiacker était présent pour en prendre note. Ces documents sont déposés à l'Administration communale, si certaines et certains d'entre vous désirent les consulter, c'est volontiers que vous pouvez vous adresser à notre administration.

Les cloches ne fonctionneront pas avant le printemps prochain puisque le beffroi doit être reconstruit, il est complètement rouillé et plus réutilisable. Les échafaudages seront retirés à la fin de ce mois, vous pourrez donc enfin admirer la tour. La porte sera remplacée avant la fin de l'année et le coq devra, lui, être remplacé parce qu'il a été complètement rongé par la rouille. Le nouveau coq sera confectionné par un apprenti d'une entreprise spécialisée en ferblanterie.

Announce un tout petit peu spéciale concernant le budget 2023 : il est rare que j'en parle avant la commission financière, mais celui-ci va être entériné par le Conseil communal lors de sa prochaine séance avant que le rapport puisse être donné à la commission financière et de gestion. Je vous annonce simplement que le budget 2023 s'annonce comme mauvais voire très mauvais. Le Conseil communal va devoir prendre certaines mesures qui seront annoncées à la commission financière pour tenter de rétablir un tout petit peu l'équilibre financier.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je tiens à féliciter le législatif pour sa vision. Je vous rappelle qu'il y a quelques années un crédit avait été voté pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment. Cette installation a commencé sa production au mois de mai, on est vraiment dans le trend de ce que nous devons faire pour avoir quelques kWh.

A ce sujet, sur les 3 nouveaux collèges, les toits sont couverts de panneaux photovoltaïques. La commune s'était engagée à racheter l'entier de la production de ces panneaux à un prix qui était en l'occurrence de 0.12ct et ce que l'on auto-consommait était en principe de 0.20ct. On y gagnait donc pour chaque kWh d'autoconsommation. Ce qui était réinjecté nous coutait par contre 2.05ct. Il nous le rachetait moins cher que ce qu'il nous le vendait.

On a toujours réussi à s'en sortir financièrement puisqu'il fallait qu'on ait un tiers d'autoconsommation pour que ça soit neutre au niveau des coûts, ce qui a toujours été le cas depuis le départ. Or aujourd'hui, avec l'explosion des coûts, nous allons passer à une rentabilité bien plus grande puisque qu'il y a des bruits qui courent que le rachat se ferait autour de 0.22-23ct. Sans auto-consommer, nous gagnons déjà 0.10ct et en auto-consommant, nous gagnons quasiment 0.20ct par kWh.

Pour votre information, concernant le chauffage à distance, je n'en ai pas parlé tout à l'heure, mais vous pouvez noter que le 26 janvier, une information sera transmise à toute la population concernant le chauffage à distance de Saint-Blaise.

D'autres choses qui sont en cours maintenant : vous savez que nous avons deux stations de pompage à Saint-Blaise, dont l'eau est purifiée ou désinfectée grâce à de l'eau de javel ou du chlore. Nous sommes en train de regarder pour mettre une installation d'ultra-violet qui permet une autre qualité d'eau. S'il y a des spécialistes dans la salle, je suis tout ouïe.

Nous avons un projet privé dont je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises. Il s'agit d'un projet dans la carrière des Vardes qui semble être totalement bloqué par 3 arbres qui ont poussé, mais il semblerait que maintenant on revienne à de plus justes mesures. Ce projet privé serait susceptible de produire 1MWh, nous aurions donc quasiment l'autonomie électrique.

Concernant les déchets, nous étions dans une situation un peu compliquée vu que cela était une chose qui perdurait depuis de nombreuses années. Nous avons résilié notre contrat afin de faire un appel d'offres en marché public. L'appel d'offres s'est très bien passé, sauf que celui qui a été le plus mal placé a décidé de faire recours. Nous sommes donc en situation de « recourite ».

Pour les déchets verts c'était la même chose : les sociétés qui géraient les déchets verts ont décidé de ne plus vouloir faire les ramassages communaux, parce qu'il y avait trop de déchets plastiques dans ces déchets verts et ils n'arrivaient plus à méthaniser de manière correcte. Nous sommes en train de regarder avec les 3 communes fusionnables comment nous allons faire pour que nous puissions, l'année prochaine, trouver une solution.

Je dois vous informer que suite à la demande de certains d'entre vous, la présentation que vous avez vu ce soir sera mise à votre disposition sur Echo.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

On y est, dans ce bel endroit. Vous pouvez constater que le mobilier et le parquet n'étaient pas là durant l'inauguration. Il y a un système technique avec deux techniciens qui s'affairent, et cet après-

midi c'était très agréable de voir toute l'équipe de la conciergerie, qui est aussi venue voir comment cela fonctionne.

Les nouvelles sont que nous commençons gentiment à louer la salle, à avoir des réservations et ma communication est que nous sommes en train d'élaborer les prix pour cette salle. Il y avait des prix avant et nous aurons désormais des nouveaux prix. On est aidé pour que cette salle soit concurrentielle, mais aussi que l'on ait des prix attractifs par rapport aux autres salles, et des prix qui permettront d'être rentable.

Nous aurons aussi des prix adaptés pour les sociétés locales ou, sans doute comme dans le temps, il y aura une journée ou une fois où ils pourront l'avoir gratuitement. Ceci est encore en discussion pour le moment et ce n'est pas encore passé au Conseil communal qui va entériner tout ça.

N'hésitez pas à aller visiter pour ceux qui ne seraient pas venus à l'inauguration.

Une autre communication concernant la vaisselle plastique réutilisable. Vous savez qu'il y a un arrêté qui est tombé au niveau du Canton. La commune va le suivre et nous aurons notre propre arrêté qui suivra cet état d'esprit-là. Nous avons également commandé 500 gobelets 3dl et 500 gobelets 1dl pour la commune, ce qui permettra aussi d'éventuellement les utiliser lors de manifestations sur le domaine public ou pour les petites sociétés locales qui organisent des événements. Notamment pour le 3 Février, les Mascarades, les apéros villageois, etc.

Dans ce cadre-là, sachez que le Conseil communal s'est investi dans cette démarche. Nous sommes au SCAV pour les aider et les appuyer par rapport à tout ce qui est des directives et des explications pour les manifestations. C'est-à-dire, comment procéder avant, pendant et après avec ces nouvelles normes. Les sociétés locales sont inquiètes, elles nous l'ont dit lors de la séance de l'Assemblée générale du 3 février, c'est donc bien que l'on puisse arriver avec des solutions. Je rebondi encore sur les solutions, qu'est-ce que l'on a ? On a la Fête des Vendanges avec qui nous sommes en contact direct pour mettre à disposition les gobelets. Et bonne nouvelle, il y aura certainement une nouvelle société dans notre Canton de Neuchâtel, qui s'appelle « Neuchcup » et qui amènera sans doute une laverie pour ces gobelets.

La commune se tient à disposition des sociétés locales. Si ces nouvelles règles et dispositifs devaient être handicapants, il ne faut pas hésiter à en parler au Conseil communal.

Dernière nouvelle que j'ai, un peu de sport, HiversVita. Vous savez que l'année passée, nous avons fait ça entre nos 3 communes et ça avait très bien marché. C'est pour cela que nous relançons avec la RNL, région Neuchâtel Littoral au niveau de culture, sports et loisirs. Ce n'est pas 3, ni 4, ni 5 communes, mais 7 communes qui participeront à HiversVita. C'est encourageant de faire bouger les gens dans notre canton.

13. Motions et propositions

Motion du groupe PLR « Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise »

M. Jean Maurice Ducommun (PLR)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au cours de l'automne, le groupe PLR s'est interrogé sur la façon dont notre Commune pourrait contribuer à l'édifice des énergies renouvelables. Lors de nos réflexions, la pénurie de gaz naturel se profilant, l'idée de notre démarche s'est fortement renforcée. Nous ne pouvons pas multiplier les installations de pompes à chaleur pour chauffer nos habitations, sans augmenter la production de l'énergie électrique renouvelable nécessaire à les faire fonctionner. Pour fixer l'ordre de grandeur, notre village absorbe une puissance de 2 MW dans les moments de forte consommation journalière. Quant à la capacité de production de l'énergie en kWh, cette installation produira la consommation annuelle d'une famille approximativement en 3 heures. Pour obtenir le même résultat en installant

des panneaux individuels sur les toits de notre village, il faudrait équiper 100 maisons recouvertes d'environ 30m². Dans l'idéal, cette unité de production d'énergie pourrait être construite sur une ossature en bois issue de nos forêts communales. L'endroit du parking du port est adéquat pour recevoir cet ouvrage, à environ 100m nous trouvons le point d'injection électrique du village et dans le même secteur une alimentation du réseau des transports publics « TransN » serait aussi à étudier. De plus, ni la vigne, ni le terrain agricole ne seront sacrifiés sur l'autel des énergies renouvelables et l'identité architecturale de Saint-Blaise ne sera pas modifiée.

En conclusion, le groupe PLR demande au Conseil exécutif d'étudier la faisabilité de cet ouvrage, un partenariat privé / public pourrait très bien être envisagé. Nous devons remettre à la génération montante des infrastructures qui lui permettront la continuité. Ce n'est plus une affaire de partis politiques mais un engagement que tous ensemble nous devons cautionner.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous ai parlé tout à l'heure des panneaux photovoltaïques sur les toits des nouveaux collèges, ainsi que de ceux sur le toit de ce collège. Le Conseil communal adhère donc totalement à cette motion et a déjà pris certaines dispositions pour étudier la faisabilité de ce projet qui est salué.

Le 1^{er} Vice-Président ouvre la discussion.

M. Philippe Von Bergen (PS)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PS a pris connaissance avec grand intérêt de la motion du groupe PLR intitulée « Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise ». Motion dont la thématique a été longuement débattue lors de la dernière commission pour l'implantation de panneaux solaires dans le village. Nous nous réjouissons de la future étude du Conseil communal qui permettra d'étayer la pertinence et la faisabilité d'une telle solution au port. Nous espérons également que cette motion, avec l'aide de la commission pour les panneaux solaires dans le village, permettra de lancer une dynamique communale forte en propositions, afin d'offrir une réflexion globale quant aux endroits et à la manière d'implanter des panneaux solaires efficaces et valorisant la qualité urbanistique et patrimoniale de Saint-Blaise.

Le groupe socialiste votera donc favorablement à l'unanimité pour la motion.

Le 1^{er} Vice-Président passe au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité.

14. Interpellations et questions

Il n'y a pas d'interpellation, **Le 1^{er} Vice-Président** passe aux questions en donnant la parole aux membres du Conseil général.

M. Yann Chalon (PLR)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dès le début de ce mois, l'éclairage public de notre commune est éteint en totalité de 22 heures à 6 heures du matin. L'objectif est louable dans le contexte actuel d'économie d'électricité.

La sécurité des piétons la nuit, aux abords et sur les passages piétons de la commune, ne me semble pas optimale, malgré la pose de petites lampes de chantier clignotantes. Ces petites lampes avertissent d'un danger, mais n'éclairent pas lesdits passages piétons.

A titre d'exemple, le passage piétons sur la rue de la Maigroge, en bas du sentier du Righi, me semble particulièrement périlleux pour les personnes arrivant par le train le soir. Même en réfléchissant, il ne sera pas toujours facile d'être vu à temps.

J'en viens à la question, est-ce que le Conseil communal envisage une solution pour éclairer les passages piétons et améliorer la sécurité des piétons à Saint-Blaise ?

Pour reprendre l'exemple précédent, un câble provisoire pour alimenter en permanence le projecteur éclairant le passage serait-il une solution possible ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le problème que nous avons eu est que le Conseil d'Etat a initié cette décision d'éteindre l'éclairage public, puis a ensuite admis dans son arrêté le non-éclairage des passages piétons. Or aujourd'hui, le gros problème que nous avons est que les passages piétons et l'éclairage public sont intimement liés. Il n'est donc pas possible de garder l'un et pas l'autre. On a la chance à Saint-Blaise d'avoir des feux de route totalement indépendants, ce qui permet de les garder allumés.

Pour ce qui est de l'éclairage de la rue de la Maigroge, cela a été un souci. Nous avons, avec M. l'Administrateur, pris contact avec une société qui a des mats qui sont alimentés par des panneaux solaires qui sont très efficaces dans certains pays où il y a beaucoup de soleil. Mais ils craignaient que nous n'ayons pas assez de luminosité chez nous pour recharger les batteries au cours de la journée. Toutefois, je vous invite à aller demain soir regarder l'installation d'un câble provisoire qui sera installé pour laisser ce passage piétons illuminé toute la nuit.

Par contre, il faudra maintenant que l'on se pose la question du désenchevêtrement de ces passages piétons. Si cette année le Conseil d'Etat a autorisé la non-éclairage des passages piétons, il ne va certainement pas en être de même l'année prochaine si nous devons nous retrouver dans la même situation. Une demande d'offre a été faite pour savoir combien coûterait ce désenchevêtrement, et peut-être qu'un jour nous devrions venir devant vous, avec une demande de crédit pour réaliser ce projet-là.

Il y a d'autres possibilités qui existent que nous sommes en train d'étudier, mais qui ont un coût qui est quelque peu conséquent. Nous en reparlerons ultérieurement.

Mme Nathalie Müller (PS)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste s'est aussi posé la question de l'extinction de l'éclairage public. Il remercie le Conseil communal d'avoir appliqué les recommandations cantonales. Il constate néanmoins que le Conseil communal s'est montré assez audacieux quant à l'heure d'extinction fixée, pour rappel à 22 heures, en comparaison avec d'autres communes qui éteignent leur éclairage plus tardivement. Il semblerait qu'une certaine inquiétude émane de la population, notamment au niveau de la sécurité des piétons. De nombreuses activités amènent la population à rentrer chez elle après 22 heures. Il n'est pas toujours aisé de voir les obstacles, tels que les changements de niveaux. Les lampes de chantier clignotantes, qui sont une bonne idée, ne suffisent pas à rassurer les piétons. Nous nous demandons donc quelles sont les raisons qui ont poussé le Conseil communal à fixer l'heure de l'extinction à 22 heures ? Serait-il prêt à retarder l'extinction d'une heure ou deux ? Et serait-il envisageable d'avoir un éclairage qui soit plus dynamique, par exemple en éclairant plus tard le week-end ?

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

La première question est pourquoi 22 heures ? Simplement, l'idée du Conseil communal était de fusionner en avance, c'est-à-dire de voir quels étaient les horaires des autres communes. La réponse que nous avons reçue, c'est de dire que la commune d'Hauterive a elle aussi l'heure de 22 heures à 6 heures. Nous nous sommes donc alignés à ces mêmes horaires. La Tène quant à elle n'arrête pas du tout, ils ont décidé de laisser allumé toute la nuit. Voilà la raison pour laquelle nous sommes à 22 heures – 6 heures. Et pour mémoire, Le Landeron est aussi passé à l'heure de 22 heures – 6 heures.

Pour ce qui est de l'éclairage intelligent, c'est justement ce dont je vous parlais tout à l'heure. Il y a une étude qui va être faite par des spécialistes et par le Conseil communal. Mon idée a toujours été de mettre des luminaires intelligents qui sont pilotés à distance par des applications. Avant de faire cela, il est important de savoir qu'elle est la situation actuelle, faire une photo et de regarder par la suite ce que nous pouvons faire. A Saint-Blaise, beaucoup de choses ont été faites, il y a des luminaires qui cessent, qui ralentissent, qui diminuent la luminosité au cours de la nuit. On ne s'en rend pas compte, mais il faut vraiment être dessous pour voir que la lumière a été modifiée. Est-ce que l'on veut changer ces luminaires pour mettre quelque chose de plus intelligent avec toute l'énergie grise qui a été dépensée pour installer et construire ces luminaires ? C'est toutes des questions qui vont se poser et un jour il faudra prendre une décision.

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a décidé de réévaluer l'heure de l'extinction de l'éclairage public lundi prochain, lors de sa séance hebdomadaire.

M. Chalon Yann (PLR)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie M. Canonica pour sa précédente réponse pour la mesure immédiate prise à la rue de la Maigroge.

Cependant, ma question précédente n'a pas été complètement répondue. Est-ce que le Conseil communal envisage une solution pour éclairer les passages piétons autres que celui de la rue de la Maigroge?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Non, c'est très compliqué, c'est cher, ça a des coûts. Et puis nous reprenons cette position du Conseil d'Etat et nous y allons comme cela, tout en voulant corriger la situation pour l'année prochaine. Nous avons un peu été pris de cours, mais cela génère des coûts assez importants si nous souhaitons éclairer tous les passages piétons.

M. Thomas Overstolz (ENT)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les nouveaux collèges de Vigner ont été terminés et il semblerait que les divers examens de conformité aux normes ont aussi été complétés. Est-ce aussi le cas pour l'abris qui était en piteux état il y a encore peu de temps ? A-t-il été renommé et mis en conformité ? Si ce n'était pas encore le cas, quel est le délai pour le faire ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'abri n'était pas dans le permis de construire de Vigner. M. Saam s'est occupé et s'occupe encore du dossier pour le rendre correct. Une partie est toujours affectable en cas de guerre, nous pouvons donc en disposer, mais il doit être à disposition dans ce cadre-là. L'ECAP et aussi le SSCM, le Service de la sécurité civil militaire, sont venus visiter l'abri et ont pu dire que nous n'avons pas besoin de détecteurs incendie. Mais non, pour l'instant, il n'y a pas de travaux prévu pour ces abris.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

En août 2020, une pétition signée par 170 jeunes était adressée à la commune pour réaliser un projet de Pumptrack à Saint-Blaise.

Depuis début 2021, un groupe de travail s'est constitué afin de développer le projet, d'étudier les implémentations possibles et de prendre les contacts nécessaires pour monter le dossier. Ceci a débouché sur la création de l'association « Pumptrack Bas-Lac » en février 2022.

L'association a déjà développé le projet bénévolement avec le soutien de professionnels du génie civil, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Une implémentation est envisagée sur le terrain à côté du fitness urbain, des terrains de beach-volley et de basket.

Vous pouvez consulter une vidéo faite par les jeunes sur instagram « pumtrack_baslac ».

Des démarches ont été entreprises auprès de la Confédération qui bénéficie d'un DDP sur les parcelles concernées, l'OFROU se dit prête à entrer en matière sous conditions.

Le projet est actuellement en attente de démarches auprès des autorités cantonales pour une autorisation de construire.

Mes questions sont les suivantes : quelles démarches ont été entreprises à ce jour par notre Conseil communal, semble-t-il qu'un permis de construire doit être déposé, et quelles sont les étapes à venir qui lui incombent dans ce dossier ?

Avant d'entendre la réponse du Conseil communal, permettez-moi de rappeler qu'un tel projet émane de notre jeunesse, qu'il permet de venir combler une lacune importante dans les infrastructures sportives en particulier pour la tranche d'âge des 4-12 ans, qu'il s'inscrit dans une cohérence d'offres sportives dans la zone du port, que ce sport peut se pratiquer toute l'année et par tous les temps et qu'il offre une dimension intergénérationnelle et pour tous les niveaux, débutants y compris.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour la question, vous avez très bien expliqué le processus depuis la pétition. Un chemin assez long doit être effectué pour arriver à une solution. Ce projet a été apporté au Conseil communal l'année passée et dans sa majorité le Conseil communal a décidé de le soutenir. Nous le suivons de près, des demandes de préavis ont été faites à tous les services, c'est la même chose que pour le fitness urbain. On s'est heurté au SFFN, Service faune flore nature, qui n'était pas très chaud par rapport à ça mais qui souhaitait un dossier plus complet afin de voir si c'était un bon emplacement, s'il n'a pas d'autre place ailleurs, etc. Toute cette année, toute l'équipe de l'association du pumptrack s'est attelée à monter ce dossier. De notre côté, nous faisons aussi le contact avec le SFFN. J'ai eu contact avec dernièrement et ce n'est plus à eux de répondre à cette question, mais c'est le SPCH, Service des ponts et chaussées, dès le 1^{er} janvier 2023. Le rendez-vous que nous voulions faire pour la fin de cette année tombe à l'eau, mais un rendez-vous sera pris pour le début de l'année 2023.

Au niveau financier, le Conseil communal a décidé d'apporter son soutien à hauteur de ses compétences le jour où le projet verra le jour. Surtout que l'association s'est déjà approchée des divers investisseurs privés pour cette élaboration. Affaire à suivre, je viendrai avec des nouvelles assez régulières à ce sujet.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour votre réponse, juste une demande de précision sur le rendez-vous avec le SPCH : quel est l'objectif et le rôle du Conseil communal dans ces démarches-là ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous, nous faisons des démarches pour le préavis positif car sinon nous ne pouvons pas aller de l'avant. C'est notre rôle à nous de soutenir cela et dès que les avis seront arrivés, alors le feu vert sera donné pour continuer le projet. Le Conseil communal devra également valider ce qui est proposé comme plan puis le déposer. Ce processus passera également par l'architecte communale. J'ai découvert ce processus en faisant le Street Workout et le chemin est souvent assez long.

M. Thomas Overstolz (ENT)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Que se passe-t-il avec les anciens conteneurs scolaires près de Rive-de-l'Herbe ? Nous avons compris que leur statut, respectivement permis de construire, les classaient comme des constructions provisoires. S'ils ne sont pas démolis de suite, il faudrait donc leur donner un statut définitif. Est-ce l'intention ? Comment, à quel but et dans quels délais ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

En effet, les conteneurs qui sont là ne sont pas très jolis. Ils devraient normalement aboutir à quelque chose d'autre. Il y a 3 solutions possibles : soit on les enlève, soit nous les donnons, soit on les réaffecte. Cette décision sera prise normalement en fin de cette année / début de l'année prochaine car nous trouvons dommage que ces volumes ne soient pas réutilisés comme ils le sont actuellement, par exemple pour les répétitions des chants des yodleurs. Ils pourraient aussi être un lieu pour la jeunesse, mais également pour un troc de deuxième main, etc.

On a quand même quelques petites idées avant de tout bazarder car il s'agit de lieux qui pourraient être réutilisés. Après, la question c'est toujours est-ce qu'on peut le faire, combien ça coûte et est-ce qu'on a envie de le faire. Mais voilà les 3 démarches que nous devons faire : la première c'est que nous devons nous donner la tâche d'aller au SAT demander si c'est possible, mais si ce n'est pas le cas, c'est fini. Si on ne peut pas, on ne peut pas. Et puis si on peut, il faut analyser de la viabilité de ces conteneurs afin de savoir si on peut les utiliser de manière efficace et ensuite de voir le coût et éventuellement venir devant vous avec un crédit.

Mme Madalina Chivu (ENT)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question est la suivante : en cas de panne électrique sérieuse, est-ce que la commune a un plan ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai cru que je pouvais compléter votre question en demandant ce qu'il se passait, notamment avec les stations de relevage des eaux usées. Je me suis renseigné et nous avons différentes stations de pompage. Certaines ont une génératrice, mais ce sont celles qui s'occupent des eaux de pluies. Celles qui appartiennent à Saint-Blaise n'ont pas d'alimentation électrique accessoire, par contre elles ont des déversoirs. C'est-à-dire qu'à partir du moment où l'eau usée est montée, elle part dans le lac.

Le plus gros problème que nous avons actuellement, et cela dépendra des délestages qui sont envisagés, c'est de savoir ce qu'il se passe à la STEP. Nous sommes en train de regarder pour installer une génératrice, mais cela engendrerait des dizaines de milliers de francs pour, peut-être, ne pas l'utiliser.

Il y a des zones où nous ne pourrions pas mettre de génératrice. Par exemple, aux stations de pompage pour l'eau de boisson, car il s'agit de zones de protection des eaux. La citerne ne pourrait pas être mise à côté, cela serait donc très compliqué.

Pour ce qui est de la STEP des eaux usées, il faut espérer que le délestage ne se fasse pas en même temps sur la station de pompage du Ruau (car c'est là que nous pompons quasiment toute notre eau) et à Fontaine André (car c'est la source de la CEN). A partir du moment où la CEN garde sa potentialité de pompage, cela signifie que pour nous, ça ne poserait plus de problème puisque tout est en gravitaire.

Des questions ont été posées aux chefs d'entreprises, mais ceux-ci ne peuvent pas répondre, tout dépendra de beaucoup de facteurs. La question qui se pose maintenant, c'est de savoir ce que l'on fait. Si nous allons dépenser des dizaines de milliers de francs pour installer une génératrice, et qu'en arrivant au mois de juin, on nous dise que nous n'en avons pas eu besoin. Surtout s'il s'agit de délestages de 4 heures pour les eaux de boisson. Nous avons une réserve, un réservoir suffit pour un bon bout de temps, d'autant plus avec la nouvelle construction du réservoir des Essert, qui lui est suffisamment haut pour ravitailler du Landeron à Hauterive.

Pour ce qui est de la Châtellenie de Thielle, nous allons devoir prendre la décision de mettre une génératrice, car il y a des chances que nous en ayons vraiment besoin. Il y a vraiment des choix énormes à faire, et il faut demander des études pour ce qui est essentiel dans le processus de purification d'eau.

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Monsieur le 1^{er} Vice-Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il ne s'agit pas d'une question mais d'une précision. J'ai assisté hier à une assemblée des distributeurs d'énergie qui nous ont communiqué que la situation de crise de cet hiver serait certainement maîtrisable car les stocks de gaz en Allemagne ont été faits au maximum mais que le grand souci, c'est l'hiver prochain, parce que nous n'aurons pas les moyens de remplir les réserves de gaz allemandes.

Le 1^{er} Vice-Président clôt la séance.

La séance est levée à 20h49.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le 1^{er} Vice-Président le secrétaire-adjoint

Lorenzo Zago

Nicolas Droz